

8 JDG
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 AVENUE JULES CANTINI
13006 MARSEILLE
894 565 928 RCS MARSEILLE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 19 JUIN 2024

Les soussignés :

Société MIK INVEST, en la personne de son gérant M Mikaël BEN-JAMIN, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

Madame Rebecca ARDITTI, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière 8 JDG désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière 8 JDG, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de décisions,
- une copie des statuts de la société,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément d'une donation de parts,
- Modification corrélative des statuts,

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide, à l'unanimité, d'agréer la donation de Madame Rebecca ARDITTI de la nue-propriété de 498 de ses parts sociales à ses enfants.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide, à l'unanimité, de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL- PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de MILLE euros (1 000.00 €).

Il est divisé en MILLE (1 000) parts d'UN euro (1.00 €) chacune, entièrement souscrites et libérées qui, suite à la donation de parts sociales de Madame Rebecca ARDITTI à ses enfants en date du 17 juin 2024, se trouvent attribuées aux associés comme suit :

- A la SC MIK INVEST,
CINQ CENTS parts sociales numérotées de 1 à 500, ci500 parts
- A Madame Rebecca ARDITTI,
DEUX parts sociales en pleine propriété numérotées 999 et 1 000, ci2 parts

QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT parts sociale en usufruit numérotées de 501 à 998

- A Monsieur Noam TRABELSI,
CENT SOIXANTE-SIX parts sociales en nue-propiété numérotées de 501 à 666, ci..166 parts
- A Madame Einat ARDITTI,
CENT SOIXANTE-SIX parts sociales en nue-propiété numérotées de 667 à 832, ci..166 parts
- A Madame Liel ARDITTI,
CENT SOIXANTE-SIX parts sociales en nue-propiété numérotées de 832 à 998, ci..166 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :1 000 parts »

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à MARSEILLE
Le 19 juin 2024

Mikaël BEN-JAMIN
Société MIK INVEST

Rebecca ARDITTI